

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2020
5^{ème} séance

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'An deux mille vingt et le vingt-huit du mois de septembre (**28.09.2020**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 22 septembre 2020, s'est assemblé à la Salle Jean Moulin 82100 Castelsarrasin, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - M. PONS M. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. -
Mme CARDONA M. - M. FERVAL J-Ph. - Mme CARRE N. - M. LANNES S. - Mme BETIN N. -
M. DURRENS S. - M. DAL CORSO M. - M. LALANE J-A. - M. FOURLENTI A. -
Mme FURLAN H. - Mme PECCOLO M-Ch. - M. PAES Ch. - Mme FREZABEU S. - M. REMIA A. -
M. EIDESHEIM D. - Mme DE LA VEGA I. - Mme FERNANDEZ F. - Mme PAYSSOT C. -
M. DUMAS M. - Mme LUCAS MALVESTIO M. - M. BON Ph. - Mme LETUR A. -
Mme CAVERZAN M-C. - Mme SIERRA M. - M. BENECH E.- Mme CHAOUANE A.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme TRESSENS Ch. a donné procuration à Mme BAJON-ARNAL J.
M. CHAUDERON B. a donné procuration à Mme CAVERZAN M-C.
M. ANGLES A. a donné procuration à M. BON Ph.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Madame Marie LUCAS MALVESTIO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

AFFICHAGE EN MAIRIE DE CASTELSARRASIN, LE 5 OCTOBRE 2020



.../...

INFORMATION : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

APPEL NOMINAL

Désignation du Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame Marie LUCAS MALVESTIO, Secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juillet 2020

Adopté à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-1

Démission et remplacement de Monsieur Serge DURRENS au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de la démission de Monsieur Serge DURRENS du Conseil d'Administration du CCAS, et de son remplacement immédiat par Madame Isabelle DE LA VEGA, conformément à l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Adoptée par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 09/2020-2

Démission et remplacement de Monsieur David EIDESHEIM au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin-Moissac

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De procéder au vote à main levée pour la désignation du représentant la Commune de Castelsarrasin au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin-Moissac

3 abstentions (Monsieur BON, Madame LETUR, Monsieur ANGLES)

Article 2 : Après appel à candidatures, il a été procédé aux votes à bulletin secret.
A l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 33
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Nombres de suffrages exprimés : 25

Monsieur BESIERS Jean-Philippe a été désigné aux fins de représentation de la Commune de Castelsarrasin au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin-Moissac

DELIBERATION N° 09/2020-3

Désignation des représentants de la Commune au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) Butagaz

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De procéder au vote à main levée pour la désignation du membre titulaire et du membre suppléant représentant la Commune de Castelsarrasin à la Commission de Suivi de Site Butagaz.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 : Après appel à candidatures, il a été procédé aux votes.

Ont été désignés pour siéger au sein de ladite commission :

- Monsieur DURRENS Serge, en tant que membre titulaire
- Monsieur PAES Christian, en tant que membre suppléant

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 09/2020-4

Désignation des représentants de la Commune à l'Association « La Ronde Enchantée »

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De procéder au vote à main levée pour la désignation des membres représentant la Commune de Castelsarrasin à l'association « La Ronde Enchantée ».

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 : Après appel à candidatures, il a été procédé aux votes.

Ont été désignées pour siéger au sein de l'association, « La Ronde Enchantée »

- Madame BETIN Nadia
- Madame PECCOLO Marie-Christine

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 09/2020-5

Désignation des représentants de la Commune à l'Association « La Lyre »

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De procéder au vote à main levée pour la désignation des membres représentant la Commune de Castelsarrasin à l'Association « La Lyre ».

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 : Après appel à candidatures, il a été procédé aux votes.

Ont été désignées pour siéger au sein de l'Association « La Lyre » :

- Madame BAJON-ARNAL Jeanine
- Madame FREZABEU Sabine

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 09/2020-6

Désignation des représentants de la Commune à l'Association « Comité de Jumelage Castelsarrasin-Fiume Veneto »

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De procéder au vote à main levée pour la désignation des membres représentant la Commune de Castelsarrasin à l'Association « Comité de Jumelage Castelsarrasin-Fiume Veneto ».

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 : Après appel à candidatures, il a été procédé aux votes.

Ont été désignés pour siéger au sein de l'Association, « Comité de Jumelage Castelsarrasin-Fiume Veneto » :

- Monsieur KOZLOWSKI Eric
- Madame PECCOLO Marie-Christine
- Monsieur BESIERS Jean-Philippe

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 09/2020-7

Désignation des délégués communaux à l'Ecole des Métiers – Centre de Formation des Apprentis de Tarn-et-Garonne

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De procéder au vote à main levée pour la désignation des membres représentant la Commune de Castelsarrasin au sein de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et du Bureau de l'Ecole des Métiers - Centre de Formation des Apprentis de Tarn-et-Garonne.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 : Après appel à candidatures, il a été procédé aux votes.

Ont été désignés pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Ecole des Métiers - Centre de Formation des Apprentis de Tarn-et-Garonne.

- Madame CARDONA Muriel
- Monsieur LANNES Serge
- Monsieur PAES Christian
- Monsieur EIDESHEIM David
- Monsieur DURRENS Serge
- Madame FREZABEU Sabine

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

Article 3 : De désigner :

Membres du Conseil d'Administration de l'Ecole des Métiers - Centre de Formation des Apprentis de Tarn-et-Garonne.

- Madame CARDONA Muriel
- Monsieur LANNES Serge

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

Article 4 : De désigner

- Madame CARDONA Muriel

Membre du bureau de l'Ecole des Métiers - Centre de Formation des Apprentis de Tarn-et-Garonne.

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 09/2020-8**Désignation des représentants de la Commune à l'Association « Initiative Montauban Tarn-et-Garonne » (IMTG)**

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De procéder au vote à main levée pour la désignation du membre titulaire et du membre suppléant représentant la Commune de Castelsarrasin à l'Association « Initiative Montauban Tarn-et-Garonne ».

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 : Après appel à candidatures, il a été procédé aux votes.

Ont été désignés pour siéger au sein de l'Association « Initiative Montauban Tarn-et-Garonne » :

- Monsieur PONS Michel, membre titulaire
- Madame CARDONA Muriel, membre suppléant

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions. (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE)

DELIBERATION N° 09/2020-9**Désignation des représentants de la Commune au sein de la Commission Locale d'Information (CLI) Golfech**

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De procéder au vote à main levée pour la désignation du membre titulaire et du membre suppléant représentant la Commune de Castelsarrasin à la Commission Locale d'Information Golfech.

Adopté à l'unanimité des votants

Article 2 : Après appel à candidatures, il a été procédé aux votes.

Ont été désignés pour siéger au sein dudit comité

- Monsieur DURRENS Serge, en tant que membre titulaire
- Monsieur DAL CORSO Michel, en tant que membre suppléant

Adopté par 25 voix pour

Et 8 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA, M. BENECH, Mme CHAOUANE°)

DELIBERATION N° 09/2020-10**Création d'une Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées**

Le Conseil Municipal décide :

- de créer la Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées ;
- de dire que la liste des membres de ladite commission sera fixée par arrêté du Maire, conformément à l'article L.2143-3 du CGCT.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-11**Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la commune de Castelsarrasin et l'Association La Lyre****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Castelsarrasin et l'Association La Lyre, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-12**Centre Technique Fluvial**

- **Approbation et signature de l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public**
- **Rapport annuel du Délégué**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public du Centre Technique Fluvial, actant le changement de gérance ;
- de prendre acte de la communication du rapport annuel établi par le délégataire du service public du Centre Technique Fluvial, pour l'exercice couvrant la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-13

Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec la société OCTOGONE FIBRE sur la parcelle cadastrée DE 0374 (3, place Garonne)

- **Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique à intervenir, entre la société OCTOGONE FIBRE et la Commune de Castelsarrasin ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent ;
- d'autoriser la société OCTOGONE FIBRE à effectuer les travaux nécessaires à ces installations, à ses frais.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-14

Installation classée soumise à autorisation. Demande environnementale d'ouverture d'une carrière de sables et graviers par la SAS SOCIETE GENERALE DE DRAGAGE ET DE CONCASSAGE (SGDC)

- **Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable, à la demande d'autorisation déposée par la Société Générale de Dragage et de Concassage.

Si l'étude d'impact indique que l'exploitation de la carrière n'impliquera pas une augmentation notable du trafic de camions sur les voiries publiques (page 118 du document), le Conseil Municipal s'interroge sur une éventuelle dégradation desdites voiries et souhaite que soit étudié un éventuel conventionnement avec les gestionnaires des réseaux.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-15

Vente de biens communaux sis Boulevard Marceau Faure à Castelsarrasin à Madame Elodie PERSEHAIE et Monsieur Stéphane GONZALES

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la vente ci-dessous :

Identification du bien : parcelles communales d'une superficie totale de 332 m², cadastrées section DE n°s 356 et 362 (parcelle DE n°356 d'une superficie de 132 m² avec bâti de 44 m² et parcelle DE n°362 d'une superficie de 200 m²) sises Boulevard Marceau Faure à Castelsarrasin (82100).

Acquéreur : Madame Elodie PERSEHAIE et Monsieur Stéphane GONZALES ou toute personne morale par laquelle ils entendront se faire substituer, domiciliés 43 rue de la Surveillance 82100 Castelsarrasin.

Prix : Le prix de la vente est fixé à 10.300 euros net vendeur.

Zonage d'urbanisme : UB.

Servitude : Néant.

Frais : Tous les frais de rédaction et de publication de l'acte de vente, quelle que soit leur nature, sont à la charge de l'acquéreur, en sus du prix de vente.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir

Adoptée par 25 voix pour

Et 6 abstentions (M. CHAUDERON, M. BON, Mme LETUR, M. ANGLES, Mme CAVERZAN, Mme SIERRA)

DELIBERATION N° 09/2020-16

Immeuble « EXCEL PISCINES » - Cession du bien à la Communauté de Communes Terres des Confluences

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la vente ci-dessous :
 - o **Acquéreur** : Communauté de Communes Terres des Confluences (636 rue des Confluences - BP 50046 - 82102 Castelsarrasin cedex)
 - o **Identification des parcelles** :
 - Section AK n° 5 : 573 m²
 - Section AK n° 6 : 1.314 m²
 - Section AK n° 91 : 4.658 m²
- Ces trois parcelles comprennent un bâti et sont situées au lieudit « Artel Est».
- o **Prix** : 1 euro symbolique.
 - o **Frais et taxes** :
 - Les frais de rédaction et de publication de l'acte de vente seront supportés par les deux parties (acquéreur et vendeur) à concurrence de la moitié chacune.
- d'autoriser, en application de l'article L.1311-13 du CGCT, Monsieur Michel PONS, 1^{er} Adjoint, à signer l'acte de mutation à intervenir, s'agissant d'un acte en la forme administrative.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-17

Droit à la formation des élus

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les orientations données à la formation des élus de la collectivité, ainsi que ses modalités d'exercice ;
- d'approuver le plafonnement du montant des dépenses totales de formation à 21.000 euros, soit 10,01 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus ;
- de valider et d'inscrire les dépenses correspondantes au chapitre 65.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-18

Convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) - École de pêche de Castelsarrasin

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de l'AAPPMA - École de pêche, pour assurer l'encadrement des jeunes, à raison de 8 heures 00 hebdomadaires (le samedi) pour une durée de trois ans, courant du 15 octobre 2020 jusqu'au 14 octobre 2023 inclus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-19

Convention de mise à disposition d'un agent communal à l'Association « CAC École de cyclisme »

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent communal à l'Association « CAC Ecole de cyclisme » pour assurer l'encadrement des jeunes pour une durée de trois ans, du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2023, à raison de 4 heures hebdomadaires les mercredis après-midi en période scolaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-20

Conventions de mise à disposition d'agents communaux auprès de l'Association « CAC Rugby »

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les conventions de mise à disposition de deux agents communaux au profit de l'Association « CAC Rugby » pour une durée de trois ans, à savoir du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2023 inclus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-21

Conventions de mise à disposition de deux agents communaux auprès de l'Association « Castelsarrasin Gandalou Football Club »

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les conventions de mise à disposition de deux agents communaux auprès de l'Association « Castelsarrasin Gandalou Football Club » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-22**Convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du Syndicat Mixte Eaux Confluences (SMEC)****- Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du SMEC du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte y afférant.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-23**Modification du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes**

- **Budget principal**
- **Budget annexe de l'Abattoir**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs ainsi que ses modalités d'application.
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à cette modification.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-24**Attributions des subventions exceptionnelles 2020 aux Associations**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à titre de subvention exceptionnelle, la somme de :

- 6.000,00 € à l'Association « CAC Tennis » ;
- 300,00 € à l'Association sportive du Collège Flamens ;
- 1.500,00 € à l'Association « Les Amis du 31 » ;
- 800,00 € à la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire - Union départementale.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-25**Admissions en non-valeur****- Budget Principal**

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 11.319,35 € sur le Budget Principal, qui correspond à l'ensemble des titres de recettes impayés, figurant dans les états des présentations et admissions en non-valeur, dressés par le comptable public.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-26**Créances éteintes****- Budget Principal**

Le Conseil Municipal décide d'admettre en créances éteintes les titres émis en 2016 et 2017, à l'encontre de Monsieur BOUGHALEM Saïd pour un montant de 56 € et le titre émis en 2016 à l'encontre de la SARL ORIGINAL pour un montant de 1.056,40 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-27**Créances éteintes****- Budget annexe Interventions Economiques**

Le Conseil Municipal décide d'admettre en créances éteintes les titres émis en 2016 et 2017, à l'encontre de Monsieur DA SILVA RODRIGUES, pour un montant de 2.000 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-28**Admission en non-valeur****- Budget annexe Abattoir**

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 88,68 € sur le Budget annexe Abattoir, qui correspond à l'ensemble des titres de recettes impayés, figurant dans l'état des présentations et admissions en non-valeur, dressé par le comptable public.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-29**Demandes d'admission en non-valeur de la taxe d'urbanisme**

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable :

- à la demande d'admission en non-valeur de la taxe d'urbanisme pour un montant de 937 € ;
- aux demandes d'admission en non-valeur de la taxe d'urbanisme, pour un montant de 3.150 €

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-30**Demande de remise gracieuse de pénalités et de majorations**

Le Conseil Municipal décide d'accorder la remise gracieuse des pénalités de retard et de majorations pour le montant suivant :

- 3.109 € à Monsieur HRIZI Fathi.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 09/2020-31**Abandon de créances – remise gracieuse**

Il est proposé au Conseil Municipal d'abandonner les créances dues au titre des loyers des mois de mars à juin 2020 (quatre mois) pour les sociétés DM Le Patio et DOSNE Opticiens soit :

- pour la société DM Le Patio la somme de 2.207,44 € HT soit 2.648,93 € TTC ;
- pour la société DOSNE Opticiens la somme de 2.211,64 € HT soit 2.635,97 € TTC.

Adoptée à l'unanimité des votants

LEVEE DE LA SEANCE A 20H20